

MAIRIE DE NOYERS-SAINT-MARTIN

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2024

L'An deux mil vingt-quatre et le cinq septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques TEINIELLE, Maire. La séance a été publique.

Présents : Messieurs : Michel HEU, Didier PAROIELLE, Franck FOVIAUX, Ludovic LECAT, Ghislain CLOEZ, Gérald SCIAKY, Alain BOULANGER, Sébastien MÉNARD, Vincent SIMON, Mathieu SAINTE-BEUVE, Mathieu DOUAY

Mesdames : Corinne LONGFILS et Sophie WAGNER

Absent excusé : Monsieur Fabien DUBOIS a donné pouvoir à Michel HEU

Secrétaire de séance : Madame Corinne LONGFILS

DÉLIBÉRATION N° 2024/09/01 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour la réalisation d'un calvaire :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de procéder à réfection d'un calvaire situé près de l'Eglise et en plein centre du village. Il ajoute que notre Eglise est un édifice datant du XVIème siècle, remanié au XVIIIème siècle et qu'elle est bâtie en pierres crayeuses et mise en valeur par une restauration soignée. Autour de cette Eglise se trouvait le cimetière de la Commune avec au milieu de celui-ci le calvaire qu'il est envisagé de rénover. En 1880, le cimetière a été déplacé route de Thieux où il se trouve actuellement. A ce jour, l'état du calvaire s'est énormément dégradé et nous ne pouvons le laisser en l'état d'où notre requête. Ce patrimoine étant un symbole de l'identité d'appartenance de notre village. Il est forgé par son histoire, c'est une véritable source de richesse collective. Dans le cadre de la restauration à l'identique, le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental de l'Oise par une demande de subvention. Le plan de financement serait comme suit :

* Conseil départemental de l'Oise (80.00%)	= 4 630.40 €
* Fonds propres Commune (20.00%)	= 1 157.60 €
TOTAL	= 5 788.00 €

* DÉLIBÉRATION N° 2024/09/02 : Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) : travaux d'éclairage du stade municipal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux sur l'éclairage du stade municipal. Le coût total prévisionnel des travaux établi au 06 août 2024 par le Syndicat d'Energie de l'Oise, s'élève à la somme de 45 176.46 € (valable trois mois). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents (deux « contre » : Ghislain CLOEZ/Mathieu DOUAY, trois abstentions : Sophie WAGNER/Gérald SCIAKY/Mathieu SAINTE-BEUVE) :

- valide le projet de travaux d'éclairage du stade municipal et demande au SE60 de programmer et réaliser ces travaux
- accepte la proposition financière du SE60 et approuve le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux
- acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux
- s'engage à respecter les conditions fixées dans la convention, notamment quant au versement de sa participation pour les travaux
- inscrit au budget communal de l'année 2025 les sommes qui seront dues au SE60, selon le plan de financement prévisionnel :
 - * investissement, article 21534, les dépenses afférentes aux travaux = 33 529.40 €
 - * fonctionnement, article 62878, les dépenses relatives au frais de gestion = 2 823.53 €
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention de mandat

* DÉLIBÉRATION N° 2024/09/03 : Convention de prestation d'enlèvement et de mise en fourrière d'un véhicule pour la période 2024-2027 avec le garage Douchet

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention proposée par le garage Douchet pour une mise en fourrière de tout véhicule en infraction.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette convention.

* DÉLIBÉRATION N° 2024/09/04 : Soutien communal pour la rénovation de la supérette du village

Monsieur le Maire a reçu la future « repreneuse » de la supérette du village. Celle-ci lui a indiqué qu'elle constitue un dossier d'aide à la réhabilitation de ce commerce afin de pourvoir le ré-ouvrir le plus rapidement possible.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, apporte tout son soutien dit moral à la ré-ouverture prochaine de cette épicerie qui manque beaucoup dans le village.

Séance levée à 19h45

Jacques TEINIELLE
Maire

